

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Sainte-Marie-Salomé tenue le 6 février 2023, à 19h00, au 141, chemin Viger, Sainte-Marie-Salomé, et y sont présents, formant un quorum sous la présidence de la mairesse **Madame Véronique Venne**.

Sont présents :	Mme Véronique Venne	Mairesse
	Mme Diane Trépanier	Siège # 1
	Mme Cindy Morin	Siège # 3
	Mme Véronique St-Pierre	Siège # 4
	M. Benoit Tousignant	Siège # 5
	M. Marc Foisy	Siège # 6
Est absente :	Mme Juliette Melançon-Caillé	Siège # 2

Assiste également à la séance, Madame Élixa-Ann Sourdif, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse déclare ouverte la séance du conseil à 19 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R 020-2023-02

Il est proposé par Madame Cindy Morin
Appuyé par Madame Véronique St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Administration

3. Procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal de correction de la séance ordinaire du 6 septembre 2022
4. Avis de motion – Règlement 305-2023 sur la gestion contractuelle
5. Dépôt du projet de Règlement 305-2023 sur la gestion contractuelle
6. Adoption du logo de la Municipalité

Finances

7. Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires
8. Autorisation des comptes à payer

Loisirs, Sport, Culture & Vie Communautaire

9. Adhésion à Culture Lanaudière 2023

Divers

10. Varia
 - 10.1 Semaine de la prévention du suicide
11. Période de questions
12. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 JANVIER 2023**

R 021-2023-02

Il est proposé par Madame Diane Trépanier
Appuyé par Monsieur Benoît Tousignant
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal soit adopté tel que présenté avec dispense de lecture.

3.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité, apporte une correction au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé du 6 septembre 2022, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture du document. Le procès-verbal de correction sera annexé au présent procès-verbal.

4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 305-2023 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Il est par la présente donné un avis de motion, par Monsieur Benoît Tousignant, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 305-2023 sur la gestion contractuelle.

5. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 305-2023 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le projet du règlement 305-2023 est déposé. Des copies seront disponibles pour consultation au bureau de la municipalité, situé au 650, chemin St-Jean, Sainte-Marie-Salomé à compter du 7 février 2023.

6. ADOPTION DU LOGO DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se doter d'une identité visuelle moderne, forte et représentative ;

CONSIDÉRANT le projet de logo déposé auprès du conseil municipal ;

R 022-2023-02

Il est proposé par Madame Véronique St-Pierre
Appuyé par Monsieur Marc Foisy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le logo tel que présenté ;

QUE le nouveau logo serve à renouveler l'image de marque de la Municipalité, pour la publicité, l'information et l'affichage municipal ;

QUE les armoiries et ce qu'elles représentent demeurent partie intégrante de l'identité visuelle de la municipalité, à des fins d'utilisation dans un cadre protocolaire et pour la documentation du greffe.

Adoptée à l'unanimité

7. APPROBATION DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 17 janvier 2023 au 6 février 2023 et totalisant un montant de 121 417.03 \$;

R 023-2023-02

Il est proposé par Madame Cindy Morin
Appuyé par Madame Diane Trépanier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 17 janvier 2023 au 6 février 2023 et totalisant un montant de 121 417.03 \$;

Adoptée à l'unanimité

8. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 87 271.54 \$ en date du 6 février 2023 ;

R 024-2023-02

Il est proposé par Madame Véronique St-Pierre
Appuyé par Monsieur Benoît Tousignant
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Séance régulière du 6 février 2023

QUE la Municipalité approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 202300073 à 202300104, totalisant un montant de de 87 271.54 \$;

QUE la liste des comptes à payer soit annexée au procès-verbal et fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9. ADHÉSION À CULTURE LANAUDIÈRE 2023

ATTENDU QUE la période d'adhésion annuelle est en cours pour Culture Lanaudière ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite appuyer la mission culturelle de Culture Lanaudière ;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît le rôle d'acteur incontournable pour le rayonnement et la reconnaissance de la culture dans la région de Lanaudière ;

R 025-2023-02

Il est proposé par Madame Diane Trépanier
Appuyé par Madame Cindy Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité adhère à Culture Lanaudière pour l'année 2023 ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la cotisation annuelle au montant de 316.18 \$.

Adoptée à l'unanimité

DIVERS

10. VARIA

Madame la mairesse souligne la semaine de la prévention du suicide, qui se tient du 5 au 11 février 2023. Elle mentionne que le conseil municipal appuie cette initiative, notamment en prenant part à l'invitation du Centre de prévention du suicide de Lanaudière à prendre part au « Selfie pour la vie » et en diffusant l'information sur les réseaux sociaux.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse répond aux questions orales de l'assemblée.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

R 026-2023-02

Il est proposé par Monsieur Benoît Tousignant
Appuyé par Monsieur Marc Foisy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 19 h 38, en présence de 4 personnes.

Adoptée à l'unanimité

Le 6 février 2023

Original signé

VÉRONIQUE VENNE
Mairesse

Original signé

ELISA-ANN SOURDIF
Directrice générale et greffière-
trésorière

Les résolutions numéros 020-2023-02 à 026-2023-02 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

VÉRONIQUE VENNE
Mairesse

Séance régulière du 6 février 2023